



Bulletin ARS du Mardi 5 mai 2020 à 19 h 30

7 125

TESTS POSITIFS
EN OCCITANIE

- 535 hospitalisations en cours, dont 115 en réanimation
- 2299 retours à domicile
- 436 décès à l'hôpital

Source S-VIC

Surveillance sanitaire

Santé publique France assure désormais un suivi épidémiologique harmonisé au plan national. Pour chaque région, les données de surveillance collectées auprès des partenaires sont accessibles sur le site de Santé publique France > [consulter le bulletin Occitanie](#)

SUIVI DE L'ACTIVITE HOSPITALIERE PAR DEPARTEMENTS	HOSPITALISATIONS EN COURS	DONT REANIMATION	TOTAL RETOURS A DOMICILE	TOTAL DECES (en établissements de santé)
Ariège (09)	7	1	29	2
Aude (11)	31	4	179	53
Aveyron (12)	23	2	119	22
Gard (30)	115	22	207	72
Haute-Garonne (31)	110	35	503	54
Gers (32)	28	3	60	19
Hérault (34)	96	24	575	113
Lot (46)	12	1	123	19
Lozère (48)	2	0	18	1
Hauts-Pyrénées (65)	57	3	104	22
Pyrénées-Orientales (66)	11	5	266	34
Tarn (81)	33	9	82	21
Tarn-et-Garonne (82)	10	6	34	4
OCCITANIE	535	115	2 299	436

Bilan des prélèvements dans le Tarn et Garonne depuis le début de l'épidémie

Sur 2363 tests :

- 138 sont positifs
- 2204 sont négatifs
- 21 sont en attente

Les numéros utiles

CUMP 82 : 07 77 39 52 77 / 07 77 39 53 16

Géronto 82 : 05 63 66 49 10

Plateforme CovidPA82 : 05 63 92 84 44

Les informations du jour à retenir

Modalité de distribution de masques sanitaires aux professionnels, en phase de sortie de confinement :

Parallèlement à la vente des masques en officine et dans les chaînes de distribution, les dotations par l'Etat de masques dédiés aux professionnels des secteurs sanitaires et médico-sociaux se poursuivent, selon des modalités décrites dans une fiche synthétique.

[Pour en savoir plus](#)

Consignes pour la connexion et l'utilisation du système d'information de dépistage PCR, appelée SI-DEP. MARS n°2020 47 :

Le système d'information de dépistage « SI-DEP » est un outil visant à soutenir la politique nationale de dépistage. Il repose sur un partenariat fort entre tous les acteurs de la chaîne de dépistage : l'ensemble des laboratoires publics et privés sont chargés de transmettre les résultats des tests COVID via un canal sécurisé. Une directive sur les modalités de connexion des établissements de santé à ce dispositif exceptionnel.

[Pour en savoir plus](#)

Critères pour identifier les salariés vulnérables présentant un risque de développer une forme grave d'infection au virus SARS-CoV-2 et pouvant être placés en activité partielle :

Le texte définit les critères permettant d'identifier les salariés de droit privé vulnérables présentant un risque de développer une forme grave d'infection au virus SARS-CoV-2 et pouvant être placés à ce titre en activité partielle en application de [l'article 20 de la loi n° 2020-473 du 25 avril 2020](#) de finances rectificative pour 2020. Ces critères (11) sont définis en référence à ceux précisés par le HCSP dans ses avis relatifs à la prise en charge des personnes à risque de formes graves de covid-19.

[Consulter le Décret 2020-521 du 5 mai 2020](#)